

**MAIRIE**  
**de**  
**SAILLAT-SUR-VIENNE**  
**(Haute-Vienne)**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 09 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

**PRESENTS** : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, PRIVAT, VENLA, DA COSTA, Mme NOE, M. TOURNIER, Mme BOUJU.

**EXCUSES REPRESENTES** :

Madame Laurence CHAMBRE, Conseillère Municipale, excusée représentée par Madame Marika KERKEZ, Conseillère Municipale.

Monsieur Yolande GRACIEUX, Conseillère Municipale, excusée représentée par Monsieur Jean-Paul TOURNIER, Conseiller Municipal.

Monsieur Bruno COLDEBOEUF, Conseiller Municipal, excusé représenté par Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

Monsieur Julien POUPEAU, Conseiller Municipal, excusé représenté par Madame Nathalie PUDELKO, Adjointe au Maire.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Madame Aurélie NOE* est nommée secrétaire de séance.

---

*Le Conseil Municipal,*  
*À l'unanimité*

**ACCEPTE** l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et les dotations de compensation versées aux communes.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'entretien des espaces verts des services eau-assainissement transférées à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

**REFUSE** le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

**DECIDE** de procéder à des modifications budgétaires sur le budget communal (Décision modificative n°01).

**ADOPTE** les redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux gaz et électriques.

**DECIDE** de modifier la délibération n° 2021/20 en ces termes « la commune décide l'acquisition des parcelles AE 232 et 117 appartenant à Madame GIROUX ».

## **PERSONNEL COMMUNAL**

**DEFINI** après approbation du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Vienne ; des règles d'ouverture et des modalités d'utilisation des droits épargnés sur le compte épargne temps par le personnel communal.

**ACCEPTE** les nouveaux montants et taux de cotisations dus au Comité des Œuvres Sociales, placé auprès du Centre de Gestion, pour le personnel communal.

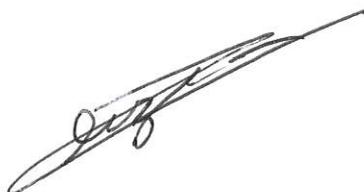
**ACCEPTE** l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal prend connaissance des arrêtés pris par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qu'il lui a accordé.
- Le Conseil Municipal applique la délibération du 17 juin 2008 autorisation la vente de la parcelle AE 252 d'une superficie de 366 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame LEOBON Philippe.
- Monsieur Olivier PRIVAT souhaite l'installation d'une barrière autour du skate-park côté étang.
- Monsieur Luis DA COSTA demande si la clôture normande autour du terrain équestre doit être posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.

Le MAIRE,



La secrétaire de séance,

